Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 05/12/2023

STEMPELS ET CO Stempels et co. rappelle Miffy My First Light 30cm en silicone rechargeable



- Noms des modèles ou références concernés : **Miffy My First Light MRFIRST**
- Marque : **Mr Maria**
- **GTIN 7107963079296 Lot mrled11 ou mrled11A de l'année 2017 et 2018**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/09/2017 au 15/09/2019**
- Informations complémentaires : **Sont concernés uniquement les veilleuses avec des modules bleus vendus entre septembre 2017 et septembre 2019 avec ces trois conditions (voir photo de droite) : 1. Le module bleu indique MRLED 11 ou MRLED11A en haut à droite 2. Dans le pied de la coque en silicone (dessous) est bien indiqué un 7 ou un 8. 3. La lampe fait 30cm de haut.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **France entière, voir liste de distributeurs concernés**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Dans de rares cas, le module bleu peut surchauffer, commencer à fumer et faire fondre le luminaire. La cellule lithium-ion de l'appareil peut prendre feu et/ou exploser. Risque de brûlures et autres blessures externes.**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Nous demandons d'échanger le module sans frais contre un module plus récent. Dans votre point de vente ou par mail via bleumodule@mrmaria.com ou info@stempelsetco.fr. Plus d'info sur le module concerné et l'échange https://www.mrmaria.com/bluemodule**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre